

COMMUNIQUE



Le 12 avril 2006

Demande d'extension du « waiver » pour poursuivre les négociations

Procédure d'alerte et report de la date d'arrêt des comptes

Progrès de l'exploitation en 2005

I. Demande d'extension du « waiver » pour poursuivre les négociations dans un cadre élargi

Le 31 janvier 2006, un protocole d'accord (MoU) a été signé entre Eurotunnel et le Comité Ad Hoc des créanciers, représentant plus de 50 % de la dette du Groupe.

Une deuxième période de « waiver » (16 février - 31 mars) a été mise à profit pour présenter aux créanciers non signataires les grandes lignes de la restructuration convenue entre le Groupe et le Comité Ad Hoc.

Cette période a permis également aux créanciers Juniors et subordonnés de se regrouper en un seul comité représentant une large part de cette dette spécifique.

Le Conseil d'administration a considéré que les conditions étaient réunies pour engager une troisième étape de négociations, - qui permettra, pour la première fois, de regrouper l'ensemble des créanciers -, afin d'aboutir à un plan de restructuration financière consensuelle.

Pour ce faire, le Conseil d'administration a donc décidé de solliciter l'ouverture d'une nouvelle période de « waiver » allant jusqu'au 12 juillet et prévoyant un point d'étape mi-mai 2006.

II. Procédure d'alerte et report d'arrêt des comptes

Comme annoncé à plusieurs reprises, Eurotunnel ne sera pas en mesure de faire face à ses engagements contractuels dès le premier semestre 2007, compte tenu de la fin du mécanisme des Charges Minimales d'Utilisation (MUC) prévu au contrat avec les Réseaux et des premières échéances significatives de remboursement de la dette.

Dans ce contexte, le Groupe rappelle que les Accords de Crédits actuels prévoient :

- une facilité de trésorerie éventuelle d'un montant maximum de 73 m€ ;
- le recours, en cas de survenance d'un cas de défaut, à un moratoire contractuel (« Standstill »), limité dans le temps, permettant au Groupe de poursuivre normalement son activité tout en négociant un plan de restructuration financière. Ce moratoire peut être interrompu par une majorité qualifiée de créanciers.

Cette situation a conduit les commissaires aux comptes à déclencher une procédure d'alerte, conformément à la loi française.

Dans l'attente des résultats de la négociation qui va s'engager, le Conseil considère qu'il est dans l'impossibilité de se prononcer sur la continuité de l'exploitation. Dès lors, le Conseil reporte la date d'arrêt des comptes. En conséquence, seules les données provisoires d'exploitation 2005 sont présentées.

Le Conseil d'administration d'Eurotunnel a décidé de fixer la date de l'Assemblée Générale des actionnaires au 30 juin 2006 à 14h30 à Coquelles.

III. Des données d'exploitation provisoires faisant apparaître une nouvelle dynamique dont le plein effet est attendu en 2006

- ⇒ Chiffre d'affaires stable : 793 m€* (+ 1 %)
- ⇒ Première progression de « l'activité Navettes » depuis 2002 : + 4 %, à 433 m€*
- ⇒ Amélioration de 4 % de la marge d'exploitation (438 m€*) à 55 % du chiffre d'affaires

Eurotunnel a mis en œuvre en 2005 une réorganisation opérationnelle majeure correspondant au nouveau modèle économique de l'entreprise qui vise à améliorer la productivité et la rentabilité de son activité cœur de métier, l'activité navettes camions et passagers.

Ceci s'est traduit par une réorientation de la politique commerciale, une meilleure adaptation de l'offre de capacité de transport à la demande, une nouvelle politique tarifaire, la poursuite du contrôle des coûts et une réduction significative des effectifs. Cette stratégie a permis l'amélioration des marges d'exploitation en 2005.

En dépit d'un marché en très faible croissance (avec toutefois un contexte favorable au premier semestre lié aux difficultés du Port de Calais), les bons résultats 2005 proviennent à la fois de la progression du chiffre d'affaires de l'activité navettes et de la baisse des coûts d'exploitation. Eurotunnel a ainsi amélioré sa rentabilité avec une marge d'exploitation sur chiffre d'affaires de 55 % (2004 : 53 %). Sur la base de la valeur des actifs à fin 2004, le résultat opérationnel courant serait de 230 m€*(+ 19 %).

L'année 2005 doit être considérée comme une année de transition qui a vu la mise en place d'une nouvelle dynamique. La réorganisation opérationnelle qui a été effectuée au deuxième semestre de l'année ne produira ses pleins effets qu'en 2006. L'amélioration sensible des résultats opérationnels attendue sera toutefois insuffisante pour faire face aux remboursements programmés de la dette en 2007.

Jacques Gounon, Président - Directeur général d'Eurotunnel, a déclaré : « ***Eurotunnel a réalisé en 2005 une réorganisation profonde permettant d'améliorer substantiellement son exploitation. Mais au-delà de cette dynamique positive, la pérennité de l'entreprise ne peut être assurée en 2007 que par une restructuration financière globale. Le nouveau « waiver » qui vient d'être demandé doit permettre d'aller dans ce sens. Je sais que toutes les parties concernées par cette négociation en sont conscientes*** ».

* Chiffres non audités